

Les concours « Talents »

À l'université Paul Valéry Montpellier 3, les concours Talents d'accès aux grandes écoles de l'administration visent trois écoles : l'ENA, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et l'École des Hautes Études en Santé Publique à travers ses deux parcours « secteur sanitaire, social et médico-social » et « hôpital ».

Ces concours sont très sélectifs, avec habituellement un taux de réussite inférieur à 10%, mais vous bénéficiez d'une voie spécifique avec des places réservées et un taux de réussite beaucoup plus élevé : cette année de l'ordre de 8 à 10 places pour l'ENA (contre 83 places pour plus d'un millier de candidats au concours externe « normal »), 4 places pour le CNFPT (contre 26 places au concours externe « normal »), 6 places pour élève directeur de centre médico-social à l'EHESP (contre 45 places au concours externe « normal »), 7 places pour élève directeur d'hôpital à l'EHESP (contre 47 places au concours externe « normal »).

Après avoir réussi le concours vous serez formés pendant 1 année en tant qu'élève administrateur ou administrateur territorial, élève directeur d'hôpital ou élève directeur de centre médico-social. La formation est rémunérée et sanctionnée par un examen de fin d'année.

Les concours ont lieu :

Fin juin pour le concours d'entrée comme élève directeur de centre médico-social et le concours d'administrateur territorial, début juillet pour le concours d'entrée comme élève directeur d'hôpital, fin août pour l'ENA.

Les concours se déroulent en 2 étapes, admissibilité (avec des écrits) et admission (essentiellement orale). Vous pouvez consulter la liste détaillée des épreuves pour chaque concours. De façon générale, il vous faudra une solide culture juridique et économique, une bonne connaissance des enjeux politiques et sociaux et, pour certains concours, une maîtrise technique de certains domaines : droit de la santé, finances publiques, comptabilité, ressources humaines.

La prépa Talents et votre investissement personnel vont vous aider à maîtriser à la fois les contenus disciplinaires de ces concours et les outils méthodologiques spécifiques : dissertation, note de synthèse, etc.

Concours Talents ENA – élève administrateur

Admissibilité – 5 épreuves

1. Dissertation sur dossier de 5 h en droit public (coeff. 4)
2. Dissertation sur dossier de 5 h en économie (coeff. 4)
3. Dissertation de 5 h en culture générale sur r le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société (coeff. 4)
4. Note en 5 heures d'analyse et de propositions sur dossier en questions sociales (coeff. 4)
5. Questionnaire de finances publiques en 3 heures (coeff. 3)

Admission

1. Oral de 30 mn sur les questions européennes (coeff. 3)
2. Oral de 30 mn sur les questions internationales (coeff. 3)
3. Grand oral de 45 mn (coeff 6)
4. Épreuve collective d'interaction (coeff. 3)
5. Oral d'anglais de 30 mn (coeff. 3)

Concours Talents CNFPT – Élève administrateur territorial

Admissibilité – 5 épreuves

1. Note de synthèse de 4 heures sur un problème d'organisation ou de gestion des collectivités territoriales (coeff. 5)
2. Dissertation de culture générale en 5 heures (coeff. 3)
3. Dissertation de 5 heures en économie à partir d'un dossier (coeff. 3)
4. Dissertation de 5 heures en droit public à partir d'un dossier (coeff. 3)
5. Questionnaire de finances publiques en 3 heures (coeff. 2)

Admission

1. Grand oral de 30 mn en culture générale centré sur l'administration des collectivités territoriales (coeff. 5)
2. Épreuve de mise en situation collective de 45 mn (coeff. 2)
3. Oral de spécialité de 30 mn sur l'Union Européenne ou sur les questions sociales (coeff.3)
4. Oral de 30 mn en droit et gestion des collectivités locales (coeff. 3)
5. Oral de 30 mn en langues étrangères (lecture, traduction et conversation) dans une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol ou italien (coeff. 2)

Concours Talents EHESP – élève Directeur d'établissement sanitaire, social & médico-social

Admissibilité - 4 épreuves écrites :

1. Dissertation de culture générale en 5 heures (coeff. 5)
2. Note de synthèse en 5 heures à partir d'un dossier relatif à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social (coeff. 5)
3. Dissertation de « spécialité » en 4 heures dans une des disciplines suivantes : droit public, mathématiques, santé publique, sciences économiques (coeff. 3)
4. Dissertation de « spécialité » en 4 heures dans une des disciplines suivantes : droit et gestion des collectivités territoriales, droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, gestion comptable et financière des entreprises, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie (coeff. 3)

Admission :

1. Un grand oral de 30 mn centré sur le management des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (coeff. 5).
2. Un oral de « spécialité » de 15 mn) portant sur une des matières proposées à l'écrit à l'exception de celle choisie par le candidat (coeff. 3)
3. Un oral de langue étrangère (traduction+conversation) en allemand ou anglais ou espagnol (coeff. 2)

Épreuves facultatives d'admission

Le candidat peut choisir de présenter de 1 à 3 épreuves facultatives de 15 mn au coeff. 1 :
Epreuve facultative de langues étrangères, parmi les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, mandarin, portugais et russe

Épreuve facultative en économie de la santé (sauf si l'étudiant a déjà composé en santé publique)

Épreuve facultative de psychologie

Épreuve facultative de sport : athlétisme ou natation

Concours Talents EHESP – élève Directeur d'hôpital

Admissibilité - 4 épreuves écrites :

1. Dissertation de culture générale en 5 heures (coeff. 5)
2. Note de synthèse en 5 heures à partir d'un dossier relatif à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social (coeff. 5)
3. Dissertation de « spécialité » en 4 heures dans une des disciplines suivantes : droit public, mathématiques, santé publique, sciences économiques (coeff. 3)
4. Dissertation de « spécialité » en 4 heures dans une des disciplines suivantes : droit civil, droit hospitalier, finances publiques, gestion comptable et financière des entreprises, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie (coeff. 3)

Admission :

1. Un grand oral de 30 mn centré sur le management hospitalier (coeff. 5).
2. Un oral de « spécialité » de 15 mn portant sur une des matières proposées à l'écrit à l'exception de celle choisie par le candidat (coeff. 3)
3. Un oral de langue étrangère (traduction+conversation) en allemand ou anglais ou espagnol (coeff. 2)

Épreuves facultatives d'admission

Le candidat peut choisir de présenter de 1 à 3 épreuves facultatives de 15 mn au coeff. 1 :

Épreuve facultative de langues étrangères, parmi les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, mandarin, portugais et russe

Épreuve facultative en économie de la santé (sauf si l'étudiant a déjà composé en santé publique)

Épreuve facultative de psychologie

Épreuve facultative de sport : athlétisme ou natation